



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
Le 1er novembre 2022

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1ER NOVEMBRE 2022 AU CLUB LION DU PONTIAC SITUÉ AU 6, RUE BORDEN, MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY.

LES PRÉSENTS SONT:

Maire suppléant Tim Ferrigan

CONSEILLERS:

Raymond Pilon

Jean-Pierre Landry

Josey Bouchard

Stephanie Hébert-Shea

Suzanne Dubeau-Pilon

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Sarah Bertrand, assiste également à la réunion. Chris Sauriol, directeur des Travaux publics et Sam Danis, inspecteur municipal.

283-11-2022 **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les personnes susmentionnées étant présentes et formant quorum. **Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu** à ouvrir la réunion à 19 h 25, présidée par le maire suppléant Tim Ferrigan

Adopté à l'unanimité

284-11-2022 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

285-11-2022 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022 ET RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES 21 JUIN 2022 ET 21 SEPTEMBRE 2022**

Proposé par Josey Bouchard et résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière réunion du 3 octobre 2022 et des réunions extraordinaires du 21 juin et du 21 septembre 2022 envoyé par courriel.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DES QUESTIONS

Il est à noter qu'il n'y a pas de visiteurs. Toutefois, il est à noter que M. Allan Amyotte s'est présenté à 18 h et a posé la question de savoir si le Conseil procéderait aux enchères publiques pour la vente de la remorque à benne basculante usagée. **Il est à noter** que le Conseil procédera à la vente par appel d'offres public par enveloppe scellée avec une soumission minimale pour la remorque à benne basculante.

URBANISME

286-11-2022 **APPROBATION DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR**

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et la facture de services pour le mois d'octobre 2022.

Adopté à l'unanimité

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est à noter que conformément au règlement no 91-11 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil nommera 2 nouveaux membres lors d'une réunion ultérieure.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
Le 1er novembre 2022

TRAVAUX PUBLICS

287-11-2022 **APPROBATION DU RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Proposé par Josey Bouchard et résolu d'accepter le rapport mensuel du directeur des Travaux publics tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

288-11-2022 **VENTE PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – REMORQUE À BENNE BASCULANTE**

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'autoriser la préparation d'une vente par appel d'offres public pour la remorque à benne basculante usagée. **Il est également résolu** de réserver une offre minimale de 4000 \$.

Adopté à l'unanimité

289-11-2022 **AUTORISATION D'ACHAT – LAME POUR TRACTEUR KIOTI**

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser la dépense de 2000 \$ plus taxes pour l'achat d'une nouvelle lame et d'un harnais de fixation rapide pour le tracteur Kioti. La charge est répartie à partir du poste budgétaire : véhicules.

Adopté à l'unanimité

EAU ET EAUX USÉES – SITE DE TRANSFERT

290-11-2022 **APPROVISIONNEMENT EN SEL POUR 2023**

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'acheter un approvisionnement en sel jusqu'en mai 2023 de JLS Bryson. Après ce délai, le conseil peut procéder à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de sel à compter de mai 2023.

Adopté à l'unanimité

DÉPLACEMENT DU SITE DE TRANSFERT

Il est à noter qu'une discussion est en cours concernant la possibilité future de déplacer le site de transfert à l'usine de traitement des eaux usées. Les avantages et les inconvénients d'une telle décision seront examinés plus avant et discutés.

291-11-2022 **AUTORISATION D'ACHAT – NETTOYAGE ET ESSAI DE POMPE - PUIXS PE-1-04**

Proposé par Raymond Pilon et résolu d'accepter le devis no SOU001474 préparé par R.J. Lévesque et Fils pour le montant de 13 750 \$ plus taxes pour le retrait de l'équipement de pompage, l'inspection visuelle, le pompage d'essai, le nettoyage et la réinstallation de l'équipement du puits PE-1-04. Les charges sont réparties du poste budgétaire : Entretien de l'eau.

Adopté à l'unanimité

CENTRE RA – PATINOIRE – PARCS

CISSSO - FIN DE BAIL – CENTRE RA

Il est à noter que le CISSSO mettra fin au contrat de location à compter du 31 décembre 2022 et non du 30 juin 2023 comme convenu précédemment.

292-11-2022 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ESCALIERS EN BÉTON À LA PATINOIRE**

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'autoriser la dépense de 15 750 \$ plus taxes telles que citées par Blue Heron Landscaping pour la fourniture et l'installation de nouvelles marches en béton à la patinoire. Les charges sont réparties du poste budgétaire : Entretien de la patinoire/MDJ.



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY Le 1er novembre 2022

Il est également résolu de transférer 15 000 \$ du poste budgétaire : Toiture de bureau – Dépenses en immobilisations à l'entretien de la patinoire/MDJ.

Adopté à l'unanimité

MUR DE SOUTÈNEMENT À LA PATINOIRE/MDJ

Il est à noter que la Municipalité fera appel à l'expert de l'ingénierie de la MRC, Kim Lesage, pour inspecter le mur de soutènement de la patinoire/MDJ puisque ce mur commence à pencher.

293-11-2022 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOUVEAUX URINOIRS AU CENTRE RA

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu de procéder avec une soumission de Plomberie Palmer pour la fourniture et l'installation de 2 nouveaux urinoirs à la salle RA.

Adopté à l'unanimité

MRC/RAPPORT RÉGIONAL

Il est à noter que le conseiller Raymond Pilon donne un rapport de la MRC.

294-11-2022 CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

ATTENDU QUE les grands principes d'une municipalité bienveillante envers les enfants sont :

- **Une municipalité bienveillante** propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants
- **Une municipalité bienveillante** est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance
- **Une municipalité bienveillante** pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire
- **Une municipalité bienveillante** intègre dans la planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants

En conséquence

Il est proposé par Josey Bouchard et résolu que la Municipalité de Campbell's Bay s'engage à :

Offrir un milieu de vie sécuritaire

- Mettre en place des actions pour accroître le **sentiment de sécurité** des enfants dans les lieux publics
- Favoriser la mise en place de **lieux protecteurs** ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours

Reconnaître aux enfants le droit d'être entendus

- Reconnaître les enfants en tant que **citoyens à part entière**
- Favoriser la mise en place de **d'espaces de consultation** accessibles et adaptés aux enfants de tous âges

Poser des gestes de sensibilisation

- **Inform**er les citoyens des signes de maltraitance pour les **sensibiliser** à exercer un rôle de vigilance
- **Publiciser** régulièrement la liste des **ressources** sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY Le 1er novembre 2022

Poser des gestes de soutien

- **Soutenir les initiatives du milieu** contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants
- Valoriser le **vivre-ensemble et l'entraide**, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté à l'unanimité

FINANCE

295-11-2022 FACTURES MENSUELLES

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolue à payer les factures mensuelles telles qu'elles présentées sur la feuille de décaissement du 1er novembre 2022, au montant de 106,982.84 \$

Adopté à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je, Sarah Bertrand, directrice générale de la municipalité de Campbell's Bay, certifie qu'il existe des fonds disponibles pour les dépenses susmentionnées.

Donné à Campbell's Bay, ce 1er jour de novembre 2022.

Sarah Bertrand
DGST

296-11-2022 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOUVELLE REMORQUE À BENNE BASCULANTE

Proposé par Raymond Pilon et résolu d'autoriser la dépense de 16 120 \$ plus taxes pour l'achat d'une nouvelle remorque à benne BASCULANTE BRI-MAR 2022 de 1000 Island RV centre Inc. La charge est répartie à partir du poste budgétaire : véhicules.

Il est également résolu de transférer 15 000 \$ du poste budgétaire des trottoirs aux véhicules.

Adopté à l'unanimité

297-11-2022 AUTORISATION DE DÉPENSE – ESPACE PUBLICITAIRE - CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'autoriser la dépense de 300 \$ pour l'espace publicitaire dans les stands de l'aréna pour l'année 2023-2024. La charge est répartie à partir du poste budgétaire : Dons et relations publiques

Adopté à l'unanimité

298-11-2022 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 VERSION NO 3

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY Le 1er novembre 2022

et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

299-11-2022 **2020-2021 - FRR VOLET 2 - FONDS RÉSIDUELS**

ATTENDU QUE le budget du projet de parc a augmenté en raison de l'augmentation des matériaux et de la main-d'œuvre causée par la pandémie;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû entrer dans le budget municipal et a accumulé l'excédent pour augmenter sa contribution de l'argent de la subvention déjà confirmée;

Proposé par Josey Bouchard et résolu de demander si une contribution financière supplémentaire pour le projet de parc est possible si des fonds résiduels sont disponibles.

Adopté à l'unanimité

SÉCURITÉ **RAPPORT MENSUEL DU CHEF**

Il est à noter que le rapport du chef est reporté à la prochaine réunion

RÉSILIATION DE L'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE D'INCENDIE - MUNICIPALITÉS DE BRYSON ET L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

Il est à noter qu'une réunion à ce sujet aura lieu le 3 novembre 2022 avec le conseil de Litchfield.

300-112022 **AUTORISATION DE DÉPENSE – 5 LONGUEURS DE TUYAU**

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'autoriser la dépense de 5 longueurs de tuyau pour le service d'incendie tel que prévu dans le budget de 2022. Les charges sont réparties du poste budgétaire : Fournitures et équipement d'incendie

Adopté à l'unanimité

301-11-2022 **CORRESPONDANCE** **POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU QUE la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

Le 1er novembre 2022

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

Le 1er novembre 2022

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Pierre Landry, il est résolu par le conseil de la municipalité de Campbell's Bay de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire considérant que :
 - ❖ Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - ❖ Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - ❖ Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

Le 1er novembre 2022

3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

302-11-2022

RÉSOLUTION D'APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
Le 1er novembre 2022

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR JOSEY BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est à noter que Chris et Sam quittent la réunion à 20h45

DIVERS

303-11-2022 AUTORISATION DE DÉPENSE – PARADE DE NOËL

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser la dépense de 1350 \$ pour la préparation de la parade annuelle du Père Noël 2022 qui aura lieu le 3 décembre 2022. La charge est répartie du poste budgétaire : Parade

Adopté à l'unanimité

304-11-2022 AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUPER DE NOËL

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser la dépense du souper de Noël 2022 pour le Conseil et du Brunch de Noël pour le service d'incendie. Les dépenses de 2500 \$ sont réparties des postes budgétaires : Maire et Conseil Souper de Noël et Reconnaissance Pompier

Adopté à l'unanimité

305-11-2022 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FESTIVAL DE MUSIQUE COUNTRY

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter gracieusement la contribution financière de 5 100 \$ au projet de parc provenant des ventes du bar du Festival de musique country dirigé par M. Cletus Ferrigan avant son décès et suivi par son fils et conseiller Tim Ferrigan tenue le 22-24 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité

306-11-2022 DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que l'élection partielle suivant la vacance du siège du maire à la suite du décès du maire Maurice Beauregard le 15 octobre 2022 aura lieu le 5 février 2023 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
Le 1er novembre 2022

307-11-2022 **LEVÉ DE LA RÉUNION**

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'ajourner la séance à 22 h 00.

Adopté à l'unanimité

Tim Ferrigan
Maire suppléant

Sarah Bertrand
DGST